



Projet d'accélération de la transformation
numérique au Cameroun

Unité de gestion du projet



Project for the Acceleration of Digital
Transformation of Cameroon

Project Implementation Unit

DECISION N° 009 /26/ MPT/PATNUC/UGP/CSPM/RAF/SPM/SJPM du 28 JAN 2026

Portant attribution du marché relatif à la fourniture du matériel informatique pour le nouveau personnel
de l'Unité de Gestion du Projet d'Accélération de la Transformation Numérique au Cameroun
(PATNUC)

LE COORDONNATEUR NATIONAL DU PATNUC

Vu la Constitution ;

Vu la Loi N°2007/006 du 26 décembre 2007 portant régime financier de l'Etat ;

Vu le Décret N°2012/512 du 12 novembre 2012 portant organisation du Ministère des Postes et
Télécommunications ;

Vu le Décret N°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du gouvernement, modifié et complété par
le Décret N°2018/190 du 02 mars 2018 ;

Vu le Décret n°2018/191 du 02 mars 2018 portant réaménagement du Gouvernement ;

Vu la Convention de financement N°69870-CM du 23 décembre 2022 signée entre l'Etat du Cameroun et la
Banque mondiale pour le financement du Projet d'Accélération et de la Transformation Numérique au Cameroun
(PATNUC) ;

Vu la Lettre de la Banque mondiale N°033/01/23 du 1^{er}/02/2023 constatant la mise en vigueur du PATNUC ;

Vu la loi de finance N°2023/019 du 19 décembre 2023 portant loi de finances de la république du Cameroun pour
l'exercice 2024

Vu la Demande de Cotations N°014/MINPOSTEL/PATNUC/CSPM/SPM/SJPM DU 08 DECEMBRE 2025 pour
la fourniture du matériel informatique pour le nouveau personnel de l'Unité de Gestion du Projet d'Accélération
de la Transformation Numérique au Cameroun (PATNUC).

Vu la Proposition d'attribution du marché de la Commission Spéciale de Passation des Marchés (CSPM) du 12
Janvier 2026 ;

DECIDE :

**Article 1^{er} : RAYANA SARL, Téléphone : 699504193/672779950 est attributaire du marché relatif pour la
fourniture du matériel informatique pour le nouveau personnel de l'Unité de Gestion du Projet d'Accélération de
la Transformation Numérique au Cameroun (PATNUC), pour un montant de Huit millions cinq cent quatorze
mille quatre cent cinquante (8 514 450) CFA. Le délai d'exécution étant fixé à Deux (02) Mois.**

**Article 2 : L'intéressé est invité à se rapprocher de l'Unité de Gestion du Projet PATNUC pour les modalités de
signature du contrat.**

Article 3 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Yaoundé, le



Ampliations:

- ARMP
- Intéressé
- Archives

Dr. MEFUH Windfred FUAYE KENJI